

[Texte]

have had. . . A young person, 17 or 18, survives anywhere from an hour to a week before being psychologically or sexually or otherwise abused. Let us make no mistake about it, that is what happens. You put them in adult facilities at 17 and they are gone.

**Mr. Nicholson:** I am not going to repeat the same arguments, Mr. Chairman, but obviously I am sympathetic to the direction we want to move in. Again, I would oppose it for the same reasons I mentioned on the last motion.

**Mr. Waddell:** That young person comes out bitter. Our excuse to them is: we would have helped you but we had to get agreement between the Attorneys General of the province.

**Mr. MacLellan:** We can say that the government was sympathetic, but they did not want to change it at this time. If something is right, it is right. If the government wanted to wait, Mr. Chairman, until there were a sensitive, proper time for dealing with this question, they should have held the bill up. They should not have brought it forward.

They are saying there is a proper way of dealing with this, that what is being moved by Mr. Waddell is right, that a lot of the aspects of detention of juveniles and young offenders with adult inmates is wrong—if the whole point is not wrong, the whole practice is wrong—and yet they are not prepared to change it. This is their bill. They brought it forward. They have the choice as to when it is being debated, and yet we have to go through this rigmarole about speaking and consulting with the provinces when we have had the Young Offenders Act in actual effect for seven years. I just do not understand it. I just do not understand why we are here if that is the case.

**Mr. Waddell:** Mr. Chairman, if you had made the argument that you cannot interfere with the provinces, you would not have had the Young Offenders Act. Ontario gasped and cried when they put the age up to 18, but they did that to the provinces. That was put on the provinces because we control the criminal law. They did not like it, but they had to deal with it. In any case I would like to withdraw the amendment because I would like to present it later in the House.

**The Chairman:** I need unanimous consent to withdraw this amendment.

**Some hon. members:** Agreed.

Amendment withdrawn

**Mr. Nicholson:** Mr. Chairman, I move that clause 3 of Bill C-58 be amended by striking out line 30 on page 4 and substituting the following:

(k.1) and may make such other disposition as the court considers appropriate.

**The Chairman:** It seems to be in order. Could you give us some explanation?

[Traduction]

Britannique et certains des témoignages que nous avons entendus. . . Un adolescent, de 17 ou 18 ans, survit entre une heure et une semaine avant d'être agressé psychologiquement ou sexuellement. Ne nous y trompons pas, c'est ce qui se passe. Vous les mettez dans des établissements pour adultes à 17 ans et ils sont perdus.

**M. Nicholson:** Je ne vais pas répéter les mêmes arguments, monsieur le président, mais je suis bien sûr favorable au sens dans lequel nous voulons aller. Encore une fois, je m'y opposerais pour des raisons que j'ai déjà mentionnées à propos de la dernière motion.

**M. Waddell:** Cet adolescent en sort aigri. L'excuse que nous leur donnons est la suivante: nous vous aurions bien aidé, mais nous devons avoir un accord entre les procureurs généraux des provinces.

**M. MacLellan:** Nous pourrions dire que le gouvernement y était favorable, mais en même temps il ne voulait pas changer les choses. Si quelque chose est juste, c'est juste. Si le gouvernement, monsieur le président, voulait attendre jusqu'à ce qu'il y ait un moment convenable, opportun, pour confronter ce problème, il aurait dû bloquer le projet de loi. Il n'aurait pas dû le présenter.

Ils disent qu'on peut trouver une solution convenable à ce problème, que ce qui est proposé par M. Waddell est juste, que de nombreux aspects de la détention des adolescents et des jeunes contrevenants avec des détenus adultes sont mauvais—si ce n'est pas l'argument, c'est la pratique qui est mauvaise—et pourtant ils ne sont pas prêts à changer les choses. C'est leur projet de loi. Ce sont eux qui l'ont proposé. Ce sont eux qui choisissent quand il va être discuté, et pourtant nous devons repasser par toute cette comédie du dialogue et des consultations avec les provinces alors que nous avons une Loi sur les jeunes contrevenants qui est appliquée depuis sept ans. Je n'arrive pas à comprendre. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi nous sommes ici si c'est le cas.

**M. Waddell:** Monsieur le président, si vous aviez avancé que vous ne pouviez vous ingérer dans les affaires des provinces, vous n'auriez pas eu la Loi sur les jeunes contrevenants. L'Ontario a poussé les hauts cris lorsqu'ils ont repoussé l'âge à 18 ans, mais ils l'ont bien fait aux provinces. Cela a été imposé aux provinces parce que le droit pénal est de notre ressort. Cela leur a déplu, mais elles ont dû s'en accommoder. De toute façon, je voudrais retirer l'amendement parce que je voudrais le présenter plus tard à la Chambre.

**Le président:** J'ai besoin du consentement unanime pour retirer cet amendement.

**Des voix:** D'accord.

L'amendement est retiré

**M. Nicholson:** Monsieur le président, je propose que l'article 3 du projet de loi C-58 soit modifié par substitution, à la ligne 30, page 4, de ce qui suit:

visée à l'alinéa k.1) et, le cas échéant, toute autre disposition qu'il estime indiquée.

**Le président:** Cela semble en règle. Pourriez-vous nous donner quelques explications?